

## Urbanisme & environnement

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations concernant l'urbanisme et l'environnement.



## Mairie de Chaville / Grand Paris Seine Ouest : qui fait quoi ?



### À la mairie

**La direction de l'Aménagement Urbain de la ville assure :**

- > La coordination de l'instruction de toutes les autorisations d'urbanisme (avec les services compétents extérieurs à la ville)

**La direction des Services Techniques de la ville assure :**

- > Les questions d'hygiène et de salubrité
- > Les demandes concernant l'espace public, en particulier toutes les demandes d'arrêté de stationnement et circulation ou d'occupation provisoire du domaine public
- > Une facilité est proposée pour l'organisation des déménagements
- > L'entretien et la rénovation des bâtiments communaux (écoles, crèches, activités culturelles, activités sportives, activités associatives...).

### Grand Paris Seine Ouest

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) assure, pour le

### compte de la Ville :

- > L'entretien et la rénovation de la voirie municipale, de l'éclairage public et des réseaux d'assainissement (égouts)
- > La gestion du stationnement payant sur l'espace public
- > L'entretien et la rénovation des espaces verts : arbres d'alignement, parcs et jardins, espaces verts du cimetière, aires de jeux...
- > La collecte et le traitement des déchets ainsi que la propreté de l'espace public

## Quelques cas particuliers à signaler

- > L'avenue Roger Salengro, la rue Anatole France et la rue du Pavé des Gardes sont des voies départementales. Les questions relatives à ces voies sont donc gérées en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine [↗](#)
- > Depuis le mois d'avril 2017, le réseau de fibre optique est géré par la société Covage 92. [↗](#) Plus d'infos sur le réseau de fibre optique par courriel
- > Tout brûlage est strictement interdit sur la commune. Un arrêté municipal a été pris en ce sens.
- > Le bruit est réglementé par un arrêté municipal.
- > Un conseil en économie d'énergie est disponible via l'Agence Locale de l'Énergie [↗](#)

## À TÉLÉCHARGER



Arrêté municipal de lutte contre les bruits de voisinage (AR n°2013-9104) - (135 Ko)



Arrêté portant réglementation du brûlage et élimination des détritux végétaux (AR\_01\_2014\_0044) - (188 Ko)



Arrêté municipal portant obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas (AR01\_2017\_0020) - (111 Ko)



Arrêté portant sur la réglementation de la circulation des animaux domestiques sur le territoire communal (AR01\_2019\_0101) - (110 Ko)





## Environnement

Retrouvez dans cette rubrique des informations relatives à l'environnement.

---

- ▶ AGENDA 21 COMMUNAL
- ▶ JARDINS FAMILIAUX
- ▶ QUALITÉ DE L'EAU



## Hygiène et salubrité

Le service Hygiène de la mairie peut être sollicité pour certains types de dysfonctionnements constatés dans votre logement.

---



## Logement

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations concernant le logement.

---

- ▶ AIDES ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX
- ▶ DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL
- ▶ INFORMATIONS POUR LES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES



## Propreté

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations concernant la propreté.

---

- ▶ COLLECTE DES DÉCHETS
- ▶ DÉCHÈTERIE
- ▶ ÉDUCATION CANINE
- ▶ TRIER SES DÉCHETS



## Urbanisme réglementaire

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations concernant l'urbanisme réglementaire.

---

- ▶ ARRÊTÉS DE CATASTROPHE NATURELLE
- ▶ AUTORISATIONS D'URBANISME
- ▶ ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
- ▶ PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
- ▶ PLAN LOCAL D'URBANISME



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires  
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
*Fermeture le mardi matin*  
*Vendredi fermeture à 16h30*  
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS